



RECUL DE 3 JUIL 1990

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

COMMUNE DE CAP D'AIL
PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

ETUDE GEOLOGIQUE ET GEOTECHNIQUE

PIECE N° 3.2

CARTE D'ALEA

ECHELLE 1/2000°

NATURE DU RISQUE

Mouvements à intensité moyenne à forte

DECLARE ANCIEN	ACTUEL	POTENTIEL
		G
		Ga
		Gv
		E
		Em
		Ch
		Chp
		Emb
		Emv
		R
		C

Mouvements à faible intensité

	A
	F
	R
	Rl

Zones de réception

	r
	Ch
	Lt

- 2 Risque mal connu - incertain**
Présence de plusieurs facteurs déterminants, sur les autres subsistant des incertitudes (non accessibles).
- 3 Risque moyen**
Tous les facteurs déterminants sont accessibles ; n-1 facteurs sont répertoriés, 1 facteur manquant pouvant apparaître au cours du temps.
- 4 Risque important**
Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site mais l'intensité d'un ou plusieurs facteurs est faible.
- 5 Risque élevé ou très élevé**
Tous les facteurs déterminants sont reconnus sur le site avec des intensités moyennes à fortes, le ou les phénomènes ont une forte probabilité d'apparition.

QUALIFICATION DE L'ALEA

M Zone exposée à un aléa majeur où aucune parade n'est techniquement possible en l'état actuel des connaissances.

GA Zone exposée à un aléa de grande ampleur où la stabilisation ne peut être obtenue que par la mise en oeuvre de confortations nécessitant une aire géométrique importante dépassant très largement le cadre parcellaire ou celui de bâtiments courants (essence d'un versant par exemple) et dont les coûts seroient conséquents.

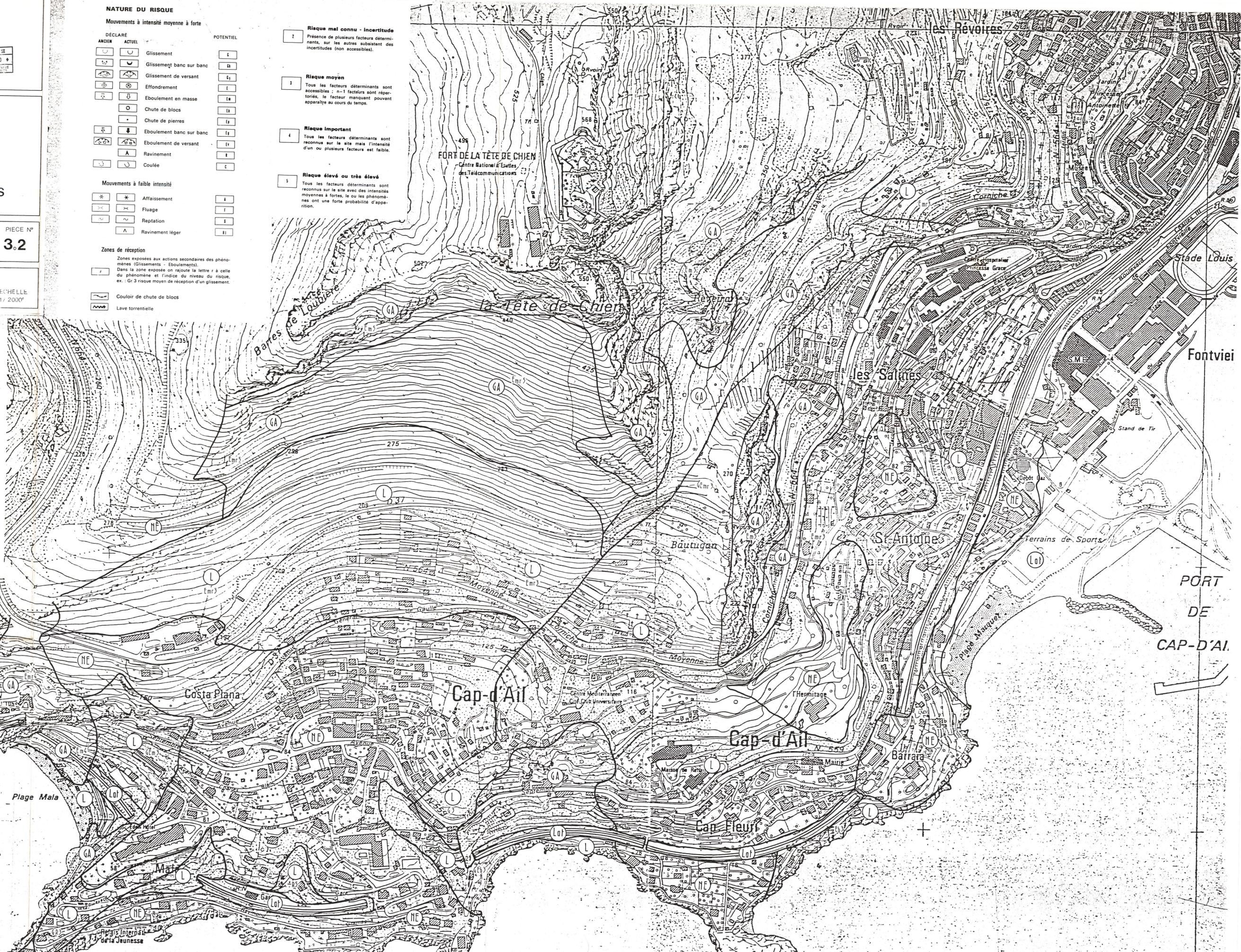
I Zone d'aléa (qui déterminé) où existe une présomption d'occurrence de phénomène mais où le diagnostic ne pourra être définitivement porté qu'après une étude complète qui dépasse en général très largement le cadre parcellaire ou de bâtiments courants.

L Zone exposée à un aléa limité où la construction et l'occupation du sol nécessitent la mise en place de confortations pour supprimer ou diminuer très fortement l'aléa, l'ampleur du ou des phénomènes restant en général d'effectuer l'étude et la mise en place des mesures sur une aire géographique réduite dont les dimensions sont proches du niveau parcellaire moyen ou de bâtiments courants. Les confortations devront tenir compte des risques anthropiques générés par l'occupation des sols.

Lat Aléa lié uniquement à des risques anthropiques.

NE Zone non exposée - Aléa nul ou négligeable sans contrainte particulière.

NOTA : La notation de l'aléa (exposé NE et Lat) comporte un indice aléa numérique indiquant la nature et le niveau du risque auquel la zone peut être exposée. ex. : L 503 zone L exposée à un risque de reptation et (ou) de glissement de niveau moyen.



PORT DE CAP-D'AIL